

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET (31600)
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : Travaux de mise en conformité incendie des bâtiments de la THEATRERIE et de la MAISON des ASSOCIATIONS, sis place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord – 2 lots :
 - lot n° 1 : travaux de plâtrerie
 - lot n° 2 : travaux de peinture
4. **PROCÉDURE DE PASSATION** : PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 CMP) MAPA 2011/076 T
5. **Critères de Sélection des Candidatures et d'Attribution du Marché** :

Candidatures

- régularité de la situation Administrative, juridique, fiscale et sociale,
- Moyens humains – capacité technique & financière,
- compétences & expérience professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité

OFFRES :

- **Prix : 60%**
- **Valeur Technique : 20%**
 - Qualité du mémoire technique : 5 pts
 - Choix des matériaux proposés : 5 pts
 - Qualification : 5 pts
 - Démarche éco responsable : 5 pts
- **Délais : 20%**

6. **Retrait du Dossier de Consultation :**

→ sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

7. **Dépôt de la réponse:**

→ Monsieur le Maire – Service des Marchés Publics : HOTEL de VILLE - 27, rue Castelvielh – BP 60207 - 31605 MURET CEDEX

* **Visite des sites obligatoire** - Interlocuteur : M. Michel KRANSTCHENKO - ☎ 06.29.11.28.92.

8. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si Groupement, il sera solidaire.
9. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
10. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : **Financement sur Budget Principal de la Ville – Section Investissement - (autofinancement et subvention) - règlement par mandat administratif : 30 jours.**
11. Instance chargée des procédures de recours : **Tribunal Administratif de Toulouse - 68, rue Raymond IV - B.P. 7007 - 31068 Toulouse Cedex, Tel : 05-62-73-57-57, télécopieur : 05-62-73-57-40. mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.**
12. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
13. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : LUNDI 5 DECEMBRE 2011 - 10 H.**
14. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : Jeudi 17 novembre 2011**